

# **Règlement intérieur - Conditions générales d'accès au Pilates SUP**

## ***Avec l'Association l'Apasserelle, Santé, vous bougez !***

Les présentes conditions visent à définir les relations entre l'Apasserelle, Santé, vous bougez et les pratiquants de l'activité de Pilates sur Stand up paddle.

L'association se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de l'inscription par le pratiquant.

### **1) Conditions d'inscription**

- Savoir nager : Les adultes (ou le représentant légal pour les mineurs) attestent de leur aptitude (ou celle de leur enfant) à nager au moins 25 m et à s'immerger.
- Être en bonne santé : Ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du Stand up paddle.
- Être assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais causer au cours de la pratique du Stand up paddle.
- Remplir la fiche d'inscription (autorisation parentale pour les mineurs) et la signer.

### **2) Les tarifs**

Les cours de Pilates en stand up paddle sont vendus au prix indiqué sur le site, et les plaquettes de l'Apasserelle, Santé, vous bougez. Durée de la séance : 1h - Prix : 20€ par personne

Les prix sont indiqués en euros selon le montant total à payer (TVA non applicable - article 293 B du CGI) Et peuvent être réglés par chèque à l'ordre de l' « Apasserelle, Santé, vous bougez » ou espèces.

### **3) Les réservations**

Les clients qui souhaitent souscrire une inscription doivent obligatoirement remplir et signer la fiche d'inscription sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées. Il devra aussi effectuer le paiement dans les conditions prévues et confirmer son inscription.

### **4) Durée des séances (prise en main de la planche, arrimage au dock, séance de Pilates, retour à l'embarcadère)**

- Durée : 1h00
- Planning : allant de Juin à Septembre

**>INSCRIPTION OBLIGATOIRE - via Réservation par téléphone et email ou directement à partir du planning d'inscription accessible sur le site internet de l'association.**

### **5) Assurance / Responsabilité**

Toute personne participant à un cours de stand up paddle est prise en charge et sous la responsabilité de l'association l'Apasserelle, Santé, vous bougez à l'appel de son nom et ce jusqu'à la fin du cours. Les participants aux cours sont tenus de respecter les consignes de sécurité sous peine d'exclusion de la séance. Chaque participant doit disposer d'une assurance en responsabilité civile afin d'être couvert lors de sa pratique.

## **6) Droit à l'image**

En cas de capture d'images (photos ou vidéos), le participant devra signaler à l'association le refus que son image soit utilisée et/ou diffusée via les supports de communication de l'association au responsable de l'activité.

## **7) Données personnelles**

L'Association l'Apasserelle, Santé, vous bougez assure la confidentialité des informations recueillies lors de l'inscription. Ces données sont nécessaires dans le cadre de la réservation de l'activité et d'une prise de contact en cas d'annulation de celle-ci. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles ne seront communiquées à aucun partenaire extérieur. En application des articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association. »

## **8) Annulation relative à la sécurité**

A l'appréciation de l'intervenant, une annulation ou un report de la séance est possible selon les conditions météorologiques, les aptitudes du groupe ou tout autre cas de force majeure.

Nous seuls pouvons juger de ces éventualités et ce, sans préavis. Ces modalités sont valables pour toutes activités de pleine nature.

## **9) Autre motif d'annulation**

Si le nombre minimum de participants (trois) n'est pas atteint, nous nous réservons la possibilité de reporter la séance.

Si cette situation se présente, nous vous informerons le plus tôt possible. Ne pouvant pas cependant vous garantir de délai sur ce point, nous restons à votre entière disposition par e-mail ou par téléphone pour suivre l'évolution du nombre d'inscrits ou pour connaître les tendances météo.

## **10) Matériel abimé / perte**

Chaque pratiquant est responsable de son matériel pendant le cours. Tous matériels abimés ou perdus dus au non-respect des consignes données ou de manière avérée feront l'objet d'un dédommagement. En cas de détérioration du matériel, le pratiquant prendra en charge le prix de la réparation auquel s'ajoutera des frais de déperdition de la valeur du matériel abimé à une hauteur de 10% de sa valeur d'achat neuf. Dans le cas d'une réparation impossible ou d'une perte du matériel, l'élève devra rembourser la valeur du matériel (prix d'achat neuf - 450€ paddle gonflable Dhyana d'AQUAMARINA).

## **11) Matériel personnel**

Les clients ont la possibilité d'effectuer la séance avec leur propre matériel. Planche sans leach (navigation en rivière) et pagaie sont attendues. Le moniteur se réserve le droit de ne pas accepter un participant s'il juge que le matériel ne permet pas de naviguer en toute sécurité.

## **12) Location du matériel auprès de la Base de Canoë Kayak & Paddle - Gorges de l'Ain - Thoirette**

Pour les pratiquants sans stand up paddle, il leur est possible de louer du matériel auprès de la Base de Canoë kayak et paddle de Thoirette.

Ils sont équipés de cinq à six planches qu'ils louent 10€ de l'heure.

### 13) Décharge de responsabilité et acceptation des risques liés au prêt de stand up paddle, pagaie.

- **Limites d'âge :**

L'âge minimum est de 12 ans. Il n'y a pas d'âge maximum.

- **Santé :**

Il est de la responsabilité du ou des participants de s'assurer qu'ils sont en bonne forme physique, capables de participer et en bonne santé générale avant et pendant le cours de SUP Pilates. Au moment de la réservation, les participants sont tenus de partager à l'intervenant toute maladie ou incapacité (exemple : diabète, épilepsie, asthme, problèmes cardiaques, blessures récentes, déficience auditive, déficience visuelle) pouvant affecter leur capacité à participer.

- **Plaintes :**

Veuillez ne pas apporter d'objets de valeur lors de l'activité. Nous ne serons pas responsables en cas de perte ou de vol d'objet personnel.

- **Matériel à prévoir**

Crème solaire / si vous devez garder vos lunettes, optez pour un cordon de sécurité / Protection soleil type chapeau / Bouteille d'eau pour après / Vêtements pour la pratique (maillot de bain et ou vêtements pour l'eau) / Serviette, vêtements de rechange.

### 14) Conditions d'encadrement

Il s'agit de l'animation d'une activité type « Pilates » sur un SUP dans un environnement d'eau calme.

L'intervenant est issu d'un cursus Licence et Master STAPS, son Deug STAPS lui donne les prérogatives pour intervenir sur ce type d'activité.

Il a pour formation complémentaire = formation Pilates 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveau, ses premier secours - PSE1 et le diplôme de maitre-nageur.

*Pour l'Association l'Apasserelle, Santé, vous bougez !*

*Mars 2026*